

Séjour Activités Physiques de Pleine Nature Eté 2024

Comité Départemental du Sport Adapté
de la Haute-Garonne (CDSA 31)



Accessibilité : 18 ans et +



Du lundi 10 au jeudi 13 juin 2024



**À Marquixanes (66)
Village de Gites Alter et Go
66320 Marquixanes**

Programme du séjour

LUNDI 10 JUIN 2024

10h00 - 12h00	Trajet
12h00 - 13h30	Pique-Nique (assuré par l'ESMS) sur la route
14h00 - 17h30	Accueil, installation et/ou activités au choix : tournoi pétanque ou disc-golf
17h30 - 19h30	Temps libre et participation à la vie quotidienne du séjour
19h30 - 20h30	Repas pris en commun

MARDI 11 JUIN 2024

08h00 - 09h15	Petit déjeuner
09h30 - 12h00	Activité(s) au choix
12h30 - 13h30	Pique-Nique sur site ou sur le lieu de l'activité
14h00 - 17h30	Activité(s) au choix
17h30 - 19h30	Temps Libre et participation à la vie quotidienne du séjour
19h30 - 20h30	Repas pris en commun

MERCREDI 12 JUIN 2024

08h00 - 09h15	Petit déjeuner
09h30 - 12h00	Activité(s) au choix
12h30 - 13h30	Pique-Nique sur site ou sur le lieu de l'activité
14h00 - 17h30	Activité(s) au choix
17h30 - 19h30	Temps Libre et participation à la vie quotidienne du séjour
19h30 - 20h30	Repas pris en commun

JEUDI 13 JUIN 2024

08h00 - 09h30	Petit déjeuner - rangement des chambres
09h30 - 12h00	Rangement et/ou activité(s) libre(s) (pétanque, disc-golf, visite souvenirs)
12h00 - 13h00	Repas sur site ou Pique-Nique
13h30 - 15h30	Trajet retour

Tarif du séjour

POUR CE SÉJOUR DE 4 JOURS ET 3 NUITS LE TARIF EN PENSION COMPLÈTE EST DE : **300,00€/PERS.**

Ce tarif comprend : 3 nuitées avec petit déjeuner, 3 déjeuners et 3 diners.

Il inclut également le linge de lit. Ce tarif s'applique aux sportifs et aux accompagnateurs.

Le CDSA31 prend également en charge : les activités mentionnées dans le dossier d'inscription, les frais de dossier, la taxe de séjour, le veilleur de nuit et les régimes alimentaires spécifiques (à partir du moment où ils ont été mentionnés lors de l'inscription).

Les autres activités/dépenses ne sont pas prises en charge par le CDSA 31.

HÉBERGEMENT

Le Village Vacances Alter Et Go est situé au pied du Canigou, à 5 minutes de Prades et à 30 minutes de Perpignan. Il est composé de 3 gîtes de plain-pied pouvant accueillir jusqu'à 15 personnes. Chaque gîte est équipé de chambres, salles de bain et salles à manger.

Le village est également équipé d'une tente safari 6 places et d'une bulle; elles sont équipées de tout le confort nécessaire.

Le Centre est équipé de salles d'animation et d'espaces extérieurs dont une piscine balnéo chauffée et un terrain de pétanque.

! ATTENTION

- Sur ce séjour, le nombre de places étant limité, tous les lits sont susceptibles d'être utilisés (il n'y a que des lits simples bas). **Il n'y aura pas de chambre individuelle possible.**

ÉQUIPEMENT

Prévoir un équipement adapté à la pratique des activités sportives proposées : chaussures de randonnées, sac à dos, gourde, kway, basket de sport, jogging, maillot de bain, basket ou chaussures pour aller dans l'eau, ...

Linge de toilette non fourni.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

- Etre titulaire de la **licence FFSA 2023/2024 pour les sportifs et les accompagnateurs.**
- Avoir renvoyé le dossier d'inscription complet au plus tard le **30 avril 2024** à l'adresse suivante : **cdsa31@gmail.com**
- Paiement à l'inscription par chèque (ordre : CDSA 31) ou virement (RIB à la demande). Le CDSA 31 peut, sur demande, établir un devis pour déclencher la mise en paiement. La facture sera éditée dès réception du paiement.
- Pré-réservation possible par mail en indiquant le nombre de participants (sportifs + accompagnateurs).

Pour plus de renseignements vous pouvez contacter :

Claire Thiriot – Conseillère Technique Fédérale

Tel : 06 19 85 80 58 - Mail : cdsa31@gmail.com

Fiche d'inscription

Séjour APPN ETE 2024 - Adultes
Du 10 au 13 juin 2024 à Marquixanes (66)

AU PROGRAMME Randonnée Pédestre, activités nautiques, pétanque, disc-golf, sports collectifs, baignade (piscine sur gite), ...	SECTEUR : Loisir		PUBLIC : Adultes		
	Lieu : Marquixanes (66)				
	Séjour Sport Adapté organisé par le : CDSA 31 Réfèrent : Claire Thriot 06 19 85 80 58 – cdsa31@gmail.com				
ÉTABLISSEMENT, ASSOCIATION					
COORDONNÉES (TEL ET MAIL)					
NOMBRE D'ACCOMPAGNATEURS : 	Nom Prénom N° licence Sexe Tel		Nom Prénom N° licence Sexe Tel		Nom Prénom N° licence Sexe Tel
N°Licence FFSA	NOM	Prénom	Né(e) le	Sexe	Autres (Régime, allergie, lits superposés...)

! INSCRIPTIONS AVANT LE 30 AVRIL 2024 : CDSA31@GMAIL.COM

INFORMATIONS IMPORTANTES : LICENCES FFSA 2023/2024 OBLIGATOIRE POUR TOUS : SPORTIFS ET ENCADRANTS.

DÉCHARGE

Je soussigné(e),

Président(e) de l'Association Sportive : _____

Ou Directeur de l'établissement : _____

Certifie que :

- Toutes les personnes inscrites sont licenciées à la F.F.S.A. et en possession d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique des Activités Physiques et Sportives proposées dans le cadre du séjour.
- Avoir pris connaissance du cadre réglementaire du séjour (cf. document ci-contre).

Fait pour servir et valoir ce que de droit

Le _____ à _____ SIGNATURE et CACHET

Cadre réglementaire du séjour

Hébergement :

- Le CDSA 31 a ciblé des établissements répartis dans un secteur allant de 1h à 3h30 de Toulouse. Toutes les commissions de sécurité ont validé l'ouverture de ces établissements. Le CDSA 31 connaît l'ensemble des sites avec lesquels il travaille et estime qu'ils disposent d'infrastructures adaptées à l'accueil de nos séjours.

- Le CDSA 31 s'engage à préciser dans chaque dossier d'inscription les conditions d'hébergement propres au séjour.

En fonction des demandes et projets, le CDSA 31 pourra être amené à élargir sa zone de séjours et le type d'hébergements.

Restauration :

- Le CDSA 31 fait essentiellement appel à des établissements proposant une pension complète. En cas de demi-pension ou d'hébergement simple, le CDSA 31 assure la restauration en garantissant le respect des normes d'hygiène HACCP.

- Il est à la charge de chaque groupe de prévoir : le pique-nique du premier jour, les apéritifs des sportifs et les éventuelles collations.

Participants :

- Tous les participants doivent être en possession d'une licence FFSA en cours de validité (sportifs ET accompagnateurs).

- La modification à moins de 30 jours du séjour pourra être envisagée uniquement si elle ne met pas en difficulté l'organisation mise en place au niveau de l'hébergement, de la restauration et des activités (remplacement d'un homme par un homme et d'une femme par une femme).

Encadrement et Responsabilités :

- Les sportifs accueillis sur les séjours du CDSA 31 sont sous la responsabilité des professionnels qui accompagnent le groupe pendant toute la durée du séjour. Un responsable de groupe devra être désigné. Le taux d'encadrement est déterminé par la structure qui inscrit le groupe, les accompagnateurs devront être diplômés et devront impérativement connaître les sportifs dans leur quotidien. Ils assurent l'accompagnement des sportifs du lever au coucher et participent activement à l'encadrement des activités proposées.

- En cas de difficulté avec un sportif durant le séjour, l'établissement, le club ou l'association s'engage à mettre en place les moyens nécessaires afin de sécuriser le sportif et le séjour.

Par ailleurs, le CDSA 31 se met en lien avec les autorités locales afin de sécuriser au mieux le séjour.

Transport :

Le transport du lieu de vie au lieu de séjour ainsi que les déplacements pendant toute la durée du séjour s'effectuent principalement en véhicule léger ou en minibus. Les sportifs et professionnels se déplacent essentiellement avec les véhicules de leurs établissements et ils sont sous leur responsabilité.

Tous les titulaires d'une licence FFSA sont assurés pour être transporté dans le véhiculé du CDSA 31.

Responsable du séjour :

Le CDSA 31 positionne l'un de ses Conseillers Technique Fédéral en tant que responsable de séjour. Il est :

- Garant de la sécurité physique, morale et affective des sportifs dont il a la responsabilité en respectant la législation en vigueur et en faisant appliquer les recommandations de bonne pratique.

- Garant du respect du projet, du bon fonctionnement du séjour, de la qualité des prestations proposées, de l'adaptation de la prise en charge des sportifs, ainsi que de la bonne coordination des accompagnements.

- L'interlocuteur privilégié des différents acteurs du séjour : prestataires, administrations, ... mais également des établissements, clubs, associations, ...

Soin(s) / Suivi Médical :

Pour chaque séjour, le CDSA 31 met en place une trousse de premiers secours mobile et un registre de soins.

- La licence FFSA en cours de validité suppose un certificat médical de non contre-indication à la pratique des Activités Physiques et Sportives en cours de validité et plus particulièrement celles proposées sur le séjour. Il appartient aux personnes qui saisissent les licences de s'assurer de la détention et la validité de ce document.

- Le stockage et la distribution des traitements est sous la responsabilité des professionnels qui encadrent les groupes. Ils doivent être en possession des documents nécessaires à la distribution des traitements (ordonnances, protocoles de distribution...) et à une prise en charge médicale d'urgence (fiche de liaison sanitaire).

Veilleur de nuit :

Le CDSA 31 met en place un veilleur de nuit à partir de 30 participants.

Le veilleur de nuit aura une mission de sécurité nocturne. En cas de besoin, il est susceptible de mobiliser les professionnels des ESMS.

Activités :

- Les activités physiques et sportives proposées au cours des séjours seront encadrées par un Enseignant en APA, un Educateur sportif APA ou équivalent conformément à la réglementation en vigueur.

- Pour l'encadrement d'activités à environnement spécifique ou nécessitant une qualification particulière, le CDSA 31 fait appel à des prestataires qualifiés et ayant une sensibilité pour accompagner les personnes en situation de Handicap.

- Bien qu'à dominante sportive, les séjours sont faits pour être adaptés aux sportifs accueillis, le CDSA 31 propose des activités, il appartient aux groupes de s'inscrire dans les activités de leur choix en fonction des envies du groupe.

Annulation :

Toute demande d'annulation doit être formulée par écrit.

Annulation du fait du CDSA 31 : Les séjours du CDSA 31 sont ouverts à partir de 30 participants.

Le CDSA 31 se réserve le droit d'annuler le séjour ou de le modifier si les circonstances l'exigent.

Annulation du fait du participant : Toute annulation, après l'envoi du dossier d'inscription entrainera une facturation.

- Moins de 30 jours avant le départ : Facturation de 75% du prix du séjour.

- Moins de 15 jours avant le départ et en cas d'absence le jour J : Facturation de la totalité du prix du séjour.

- En cas d'absence pour raison médicale: l'établissement s'engage à fournir au plus tard, le jour du départ, un certificat de contre-indication à la participation au séjour ou à la pratique des activités proposées. Le CDSA 31 traitera individuellement chaque demande.

Facturation et Paiement :

Le paiement se fait à l'inscription par virement ou par chèque. Le CDSA 31 peut fournir un devis. La facture sera éditée à réception du paiement.

Fiche de recensement des activités

	Nombre de sportifs	Nombre d'accompagnateurs
Randonnée Pédestre Petits/Moyens Marcheurs ½ journée		
Randonnée Pédestre Moyens/Bons Marcheurs ½ journée		
Randonnée Pédestre Petits/Moyens Marcheurs Journée		
Randonnée Pédestre Moyens/Bons Marcheurs Journée		
Activités Nautiques * <i>(découverte du kayak et du rafting sur étang avec ateliers de découverte, animations ludiques et de cohésion)</i> <i>* test d'aisance aquatique obligatoire</i>		

Pour les Activités Nautiques:

Chaque sportif devra fournir (au plus tard le 1er jour du séjour) un test d'aisance aquatique.

Il est recommandé de les envoyer en amont du séjour.

Fiche hébergement et restauration

HÉBERGEMENT		
	FILLES	GARÇONS
SPORTIFS		
ACCOMPAGNATEURS		

RÉGIMES ALIMENTAIRES	
	QUANTITÉ
Sans Porc	
Sans viande	
Mixé	
Haché	
Pique-Nique "pain de mie"	
Autre(s) : précisez	